

VILLE DE  
RIORGES

N° 6\_1

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION  
CULTURELLE**

**CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION DE LOCAUX A  
PASSER AVEC L'ASSOCIATION  
EVEIL SANTE**

**APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 SEPTEMBRE - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 septembre 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Bernard JAYOL, Nicole AZY, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Pascale THORAL*

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Nicole AZY Michelle BOUCHET Blandine LATHUILIERE Chantal LACOUR	Roland DEVIS Jean-Luc CHERVIN Elodie PINSARD-BARROCAL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX  
A PASSER AVEC L'ASSOCIATION EVEIL SANTE  
APPROBATION**

Gilles CONVERT, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

"En application d'une précédente convention signée en septembre 2016, la commune mettait à disposition de l'association CAP2S (Accompagnement des professionnels de la santé et du social), deux créneaux hebdomadaires au dojo Anne-Sophie MONDIERE, afin d'organiser des séances sportives visant à promouvoir la remise à l'activité physique de personnes atteintes de maladies chroniques ou inscrites dans des programmes de priorités régionales définies par l'Agence Régionale de Santé.

L'association CAP2S ayant cessé ses activités à la fin de la saison 2017/2018 du fait de difficultés financières, une nouvelle association, Eveil Santé, présidée par le docteur Mireille PERRIN, s'est constituée pour prendre le relais et assurer la continuité de ce programme intitulé Relais Sport Santé.

Compte tenu de l'intérêt que représente cette démarche en termes de santé publique, il est donc proposé de passer une nouvelle convention de mise à disposition des locaux du dojo Anne-Sophie MONDIERE avec l'association Eveil Santé, pour l'année 2018/2019 et sur la base du même volume horaire que précédemment."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l'association Eveil Santé, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 24 septembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

